



Bulletin de paie a solde negatif

Par **Enider**, le **28/12/2011** à **23:46**

Bonjour,

Je suis **Agent de droit public** rémunéré par le ministère de l'agriculture rattaché (affecté) a **un établissement privé** ([s]ASSOCIATION reconnue d'utilité publique[/s]). En effet, j'ai du subir par l'équipe de [fluo]RH de l'établissement [/fluo]un acharnement de jamais vu pour que je signe et j'adhère a une mutuelle santé que je n'ai pas besoin, ils présument qu'elle est obligatoire. Aussi une Prévoyance santé obligatoire, je le sais (obligatoire pour leurs employés de droits privés mais pas moi). je cotise déjà pour une prévoyance obligatoire depuis octobre 2007 et elle est prélevé directement a la source sur mon bulletin de paie du ministère du coup j'ai refuser de signer.

Ce pervers de directeur de RH m'a créer un bulletin de paie a solde négatif alors que je n'ai pas de contrat association tous ça pour me faire incliner j'hallucine de telles pratiques....

Sachant qu'ils ont réussi leurs coup de me faire une adhésion a une mutuelle et une prévoyance que je n'ai jamais demander ni signer

[s]Le résultat, je suis en dépression depuis les faits et mon état de santé s'aggrave avec des crises de spasmophilies insupportable.[/s]

[fluo]**Je veux savoir l'avis d'une personne compétente en matière de code de travail et puis les préjudices que je pourrai réclamer éventuellement svp URG[/fluo]ENT**